

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JANVIER 2012

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Elsa PLUMIER, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN.

Votants : 28

Conseillers absents excusés : Samia MESSALTI.

Conseillers absents non excusés :

Procurations : Claude FINANCE à Malika TRANCHINA,
Véronique DEVIGNES à Bertrand KLING,
David CARABIN à Elisabeth LETONDOR,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Marc BARRON à Sophie WAKEFORD.

Secrétaire de séance : Elisabeth LETONDOR

Date convocation : 20 janvier 2012

N° 2012-006

Objet : Modification du barème des participations parentales pour la crèche municipale.

Rubrique : 8.2

Rapporteur : Claudine JACQUEMIN

Par délibération du conseil municipal du 15 décembre 2004, la crèche municipale de Malzéville a adopté les nouveaux barèmes de participations familiales qui s'inscrivent dans le nouveau régime de la prestation de service unique (PSU).

La C.A.F. a établi de nouvelles instructions concernant le barème des prestations familiales. La révision des tarifs s'effectue le 1er janvier de chaque année. Le calcul prend en compte les ressources avant abattement figurant sur l'avis d'imposition N-2.

- Le prix plancher horaire (tarif minimal) fixé en 2011 passe pour 2012 à :

tarif plancher	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	4 enfants à charge	5 enfants à charge	6 enfants à charge
En 2011	0,29 €	0,23 €	0,17 €	0,16 €	0,14 €	0,13 €
En 2012	0,30 €	0,24 €	0,18 €	0,16 €	0,15 €	0,13 €

- Le prix plafond horaire (tarif maximum) fixé en 2011 passe pour 2012 à :

tarif plancher	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	4 enfants à charge	5 enfants à charge	6 enfants à charge
En 2011	2,29 €	1,83 €	1,37 €	1,28 €	1,14 €	1,00 €
En 2012	2,31 €	1,85 €	1,38 €	1,30 €	1,15 €	1,01 €

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **ADOPTÉ** la nouvelle tarification qui prendra effet au 1er janvier 2012 :

	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	4 enfants à charge	5 enfants à charge	6 enfants à charge
Tarif plancher	0,30 €	0,24 €	0,18 €	0,16 €	0,15 €	0,13 €
Tarif plafond	2,31 €	1,85 €	1,38 €	1,30 €	1,15 €	1,01 €

Date : 26 janvier 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture :

N° Accusé de réception : 20120126-12_006-DE

Affichage : 31 JAN. 2012

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.



Handwritten signature of Jean-Pierre Franoux